



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 4 222 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs associe l'utilisation des poissons appâts à un risque pour nos poissons sauvages dans ses communications et fait des sondages en ligne dirigeant les répondants vers cette conclusion;

CONSIDÉRANT QUE les détenteurs de permis de poissons appâts sont régis par des règles strictes d'exploitation qui leur interdisent, entre autres, de posséder, transporter ou de vendre des espèces envahissantes ou en danger;

CONSIDÉRANT QUE la pêche blanche est une activité économique importante au Québec qui subit directement les causes du réchauffement climatique et dont la vente de poissons appâts est un apport économique important à plusieurs associations et pourvoyeurs;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs envoie des biologistes, accompagnés d'agents de la faune, pour vérifier que les espèces vendues sont conformes aux règlements, sous peine d'amendes ou de retrait de permis;

CONSIDÉRANT QUE la pêche aux poissons appâts est considérée comme une tradition au sein des villages de pêche blanche du Québec et que des programmes comme Pêche en herbe sont mis en place pour en assurer la relève;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec le maintien du statu quo sur la réglementation sur les poissons appâts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour assurer la continuité de la pêche aux poissons appâts vivants dans les zones permises, du 20 décembre au 31 mars, pour assurer la pérennité de la pratique de la pêche blanche.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Stéphane Bergeron
Député de Verchères



Date de signature de l'extrait